



Communiqué de presse

Tous les niveaux de pouvoir signent une déclaration commune sur la réforme du paysage hospitalier

BRUXELLES, 02/07/2015.- Neuf ministres et membres des gouvernements fédéral, communautaires et régionaux ont signé une déclaration commune sur le nouveau rôle de l'hôpital dans le paysage des soins.

Par cette déclaration, les acteurs politiques des différents niveaux de pouvoir s'engagent à mettre en œuvre ensemble les réformes indispensables dans notre paysage hospitalier.

Les neuf ministres ont lancé cette invitation à collaborer à l'occasion de la Conférence interministérielle (CIM) Santé publique qui s'est tenue le 29 juin 2015.

Par cette déclaration commune, les neuf ministres soulignent l'importance d'une vision partagée et de la concertation pour réaliser les adaptations nécessaires dans le secteur hospitalier. Tous les niveaux de pouvoir partent d'une même vision afin de conserver une cohérence logique entre les compétences des différentes autorités.

Les ministres envoient aussi un signal clair au secteur hospitalier: les différents gouvernements abordent les problèmes ensemble, quels que soient les niveaux de pouvoir.

Dans la déclaration, les neuf ministres compétents confirment plusieurs principes qu'ils respecteront lorsqu'ils prendront des décisions concernant la réforme du paysage hospitalier. Ces principes sont notamment les suivants:

- Le patient est au centre de la politique de soins de santé.
- La poursuite de l'amélioration de la qualité et des soins aux patients est le critère essentiel pour évaluer une décision.
- La formation de réseaux et la collaboration entre hôpitaux sont des leviers importants.
- Les pouvoirs publics laissent de la marge à l'innovation et à l'entreprenariat social.
- Tous les intéressés se concertent régulièrement.

Les entités fédérées vérifient si les nouveaux projets d'infrastructures hospitalières cadrent avec la conception du futur paysage hospitalier tandis que le Fédéral prévoit un financement des hôpitaux qui rembourse correctement les soins justifiés au patient.

Les différents niveaux de pouvoir se sont, entre autres, aussi engagés à passer des accords sur la répartition des tâches au sein du paysage hospitalier lorsque c'est nécessaire.

Et le niveau fédéral et les entités fédérées passent des accords, entre autres, sur le partage de données entre hôpitaux et la réduction des charges liées à l'enregistrement. L'élaboration du dossier électronique des patients jouera un rôle important dans ce contexte.

Pour l'État fédéral,
Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique;

pour la Communauté flamande et la Région flamande,
Jo Vandeurzen, ministre du Bien-être, de la Santé publique et de la Famille;

pour la Région wallonne,
Maxime Prévot, ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine;

pour la Communauté française,
Rudy Demotte, ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Joëlle Milquet, vice-présidente du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ministre de l'Éducation, de la Petite enfance, des Crèches et de la Culture;

pour la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale,
Didier Gosuin et Guy Vanhengel, tous les deux membres du Collège réuni chargé de la Politique de la Santé, de la Fonction publique, des Finances, du Budget, du Patrimoine et des Relations extérieures, qui ont présidé la CIM du 29 juin 2015;

pour le Collège de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale,
Cécile Jodogne, membre du Collège chargé de la politique de la Santé et de la Fonction publique;

et pour la Communauté germanophone,
Antonios Antoniadis, ministre de la Communauté germanophone de la Famille, de la Santé et des Affaires sociales.

Info: Els Cleemput, porte-parole Tel. : 0032 475 29 28 77
Mail : els.cleemput@minsoc.fed.be
Int.: www.deblock.belgium.be
Twitter: Maggie_DeBlock